

Contrat de Commerçant GoCardless

Le présent Contrat a été mis à jour le 25 octobre 2017 et s'applique immédiatement pour toute entité établie en France à toute inscription effectuée à compter de cette date.

Si vous êtes établis en France et que vous vous êtes inscrit(e) avant le 25 octobre 2017, vous serez lié(e) par cette version du Contrat à compter du 25 décembre 2017. Toutefois si vous ne souhaitez pas accepter les termes du présent Contrat vous pouvez résilier le présent Contrat dans le même délai.

Vous pouvez trouver la version antérieure du présent Contrat [ici](#).

Nous savons que les conditions générales peuvent être longues et difficiles à lire. Ainsi, au sein de chaque article, nous présentons (dans un encadré bleu clair) un bref résumé en des termes simples des points clés des dispositions de cet article. En cas de contradiction entre l'explication des conditions générales figurant dans la colonne de gauche (dans les encadrés bleu clair) et les dispositions figurant dans la colonne de droite constituant l'intégralité des dispositions contractuelles, les dispositions contenues dans la colonne de droite prévalent. Merci de poser toute question que vous pourriez avoir par le biais de nos options de service d'assistance habituelles.

En cas de conflit entre ce Contrat et les conditions d'utilisation du site, les conditions du Contrat de Commerçant GoCardless prévaudront.

En un mot, nous nous engageons à vous fournir des services de traitement des paiements et vous vous engagez par les présentes à régler les montants que vous nous devez et à nous fournir les informations dont nous avons besoin. Notre relation contractuelle est totalement distincte de la relation que vous entretenez avec vos clients pour leur fournir des biens ou des services. Nous ne sommes pas impliqués dans la fourniture effective des biens et services à votre client et tous les litiges à ce sujet devront être résolus directement entre vous et ce client. Nous n'avons aucun lien ou responsabilité eu égard aux dispositions contractuelles existantes entre vous et vos clients.

1. Application du présent Contrat

En fonction de la taille de votre entreprise, certaines parties du présent Contrat peuvent s'appliquer ou non à vous.

2. Mise en place d'un Compte GoCardless

Nous vous permettrons d'utiliser GoCardless aussi longtemps que vous fournissez toutes les informations dont nous avons besoin.

Une fois votre compte ouvert, vous nous autorisez à traiter les paiements ainsi qu'à exécuter toutes nos obligations contractuelles découlant du présent contrat.

Nous n'intervenons d'aucune manière dans la prestation effective de biens/services ou dans la prestation d'une assistance à vos clients, lesquelles sont régies par le contrat séparé conclu entre vous et vos clients. Il en résulte qu'en principe, nous ne pouvons pas engager un remboursement demandé par l'un de vos clients - vous devez vous identifier sur votre Compte GoCardless et traiter cette demande vous-même. Il peut y avoir une exception à cette règle dans le cas d'une résiliation de notre relation contractuelle. En tout état de cause, vous ne devriez pas utiliser la fonction de remboursement de votre compte pour quoique ce soit d'autre qu'un véritable remboursement à vos clients pour des montants qu'ils ont déjà versés sur votre compte GoCardless.

Cependant, un client *peut* appeler sa banque et réclamer sous forme de garantie de prélèvement automatique (ou toute garantie similaire

1. Si vous êtes une Micro-entreprise*, alors toutes les dispositions du présent Contrat s'appliqueront à vous.
2. Si vous n'êtes pas une Micro-entreprise, ou que vous cessez à tout moment d'être une Micro-entreprise, alors les paragraphes suivants ne s'appliqueront pas dans le présent Contrat :
 - 43 – en ce qui concerne la révision des Frais;
 - 52 – en ce qui concerne un plafond de votre responsabilité en vertu du paragraphe 51; et
 - 81 – en ce qui concerne la période de préavis que GoCardless est tenu de vous donner si la société modifie ou ajoute des éléments aux conditions du présent Contrat.
3. GoCardless Ltd (ci-après dénommée « GoCardless » ou « nous ») propose un service qui permet aux prestataires (soit « vous », également dénommé ci-après le « Commerçant »), d'établir et recevoir des paiements sécurisés de leurs clients finaux (un « Client ») par prélèvement automatique via Internet. Nous vous autorisons également à surveiller les paiements que vous recevez par GoCardless. Nous ne fournissons pas un service qui vous permet d'accepter des paiements à des fins non commerciales.
4. Le présent document définit les conditions générales du contrat (le « Contrat ») conclu entre vous et GoCardless pour les services de paiement fournis par GoCardless. Les présentes conditions générales sont disponibles sur notre site Internet et vous pouvez en demander une copie à tout moment dès lors que vous détenez un compte chez nous.
5. Sous réserve du reste du présent Contrat, GoCardless vous fournira un Compte GoCardless.
6. Vous reconnaissez et acceptez que:
 - a. pour mettre en place un Compte GoCardless, vous devez satisfaire aux exigences de « Connaissance client » ou « *Know Your Customer* » et de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme de GoCardless ainsi qu'à tout autre contrôle que nous jugeons nécessaire, comme nous l'expliquons plus en détail dans le présent

disponible à l'extérieur du Royaume-Uni), et annuler son paiement. Dans ce cas, vous devrez contacter directement le client si vous avez déjà fourni les biens/services et qu'il vous doit encore de l'argent.

Nous limitons parfois la valeur des paiements que vous définissez sur votre compte GoCardless, en particulier lorsque le comportement de votre compte est inhabituel.

Contrat;

- b. vous fournirez des informations et une assistance raisonnables à GoCardless afin de mettre en place le Compte GoCardless, y compris les Informations du compte;
- c. vous pouvez vous inscrire en tant qu'individu (entreprise individuelle) ou comme une entité commerciale, c.-à-d. une société à responsabilité limitée ou en nom collectif, auquel cas toute personne qui signe au nom de la société à responsabilité limitée ou en nom collectif, doit être autorisée à agir en son nom;
- d. si ce n'est après la résiliation du présent Contrat, GoCardless ne peut proposer de remboursements de paiements effectués sur votre Compte GoCardless au nom d'un Client, et ne peut les traiter qu'à votre demande et, si un Client annule son Mandat de paiement ou tout Ordre de paiement, vous devez demander le paiement directement au Client pour les biens ou services fournis;
- e. vous ne devez pas utiliser la fonction de remboursement du Service GoCardless pour autre chose que des remboursements demandés en toute bonne foi par un Client spécifique ou appropriés pour ce dernier, en lien avec une Transaction spécifique. Par exemple, vous ne devez pas rembourser un montant supérieur à celui versé par un Client;
- f. en créant un Compte GoCardless, vous consentez à ce que GoCardless fournisse le Service GoCardless et traite les Ordres de paiement et les annulations ou Oppositions au paiement, ayant trait aux paiements du Client conformément aux dispositions du présent contrat;
- g. l'utilisation du Compte GoCardless et la prestation du Service GoCardless ne créent aucune responsabilité de la part de GoCardless en ce qui concerne votre prestation de biens ou services à un Client et vous demeurerez directement responsable vis-à-vis de vos clients par rapport à cette prestation;
- h. par conséquent, vous êtes également seul responsable afin de fournir une assistance et des services apparentés à vos Clients pour toutes les questions liées à cette prestation de biens ou de services, y compris (mais sans s'y limiter) toutes les questions survenant suite au traitement des paiements du Client via le Service GoCardless; et
- i. GoCardless peut appliquer des plafonds à tout moment, sur la valeur des Ordres de paiement, qui peuvent être émis par rapport à votre Compte GoCardless.

3. Vérification de votre Compte GoCardless

Avant de pouvoir vous verser des fonds, nous avons besoin de vérifier votre

7. Avant de pouvoir vous régler certains montants, conformément à la

activité, votre identité et votre compte bancaire. Nous demandons généralement toute une série de documents et d'informations pour nous aider dans cette vérification conformément à la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme - par exemple tous les éléments sur votre entreprise et les documents d'identification personnels des personnes clés. Lorsque nous vérifions ces informations, nous pouvons partager des données avec des tiers tels que les autorités administratives ou judiciaires agissant dans le cadre de leurs prérogatives.

Vous devez savoir que si vous traitez des paiements avant que nous n'ayons confirmé la vérification, et que cette vérification rend impossible la confirmation de votre identité, les paiements peuvent être annulés ou contre-passés.

Vous aurez également besoin de nous donner les coordonnées du compte bancaire sur lequel vous souhaitez que vos fonds soient envoyés et ce compte devra répondre à certaines exigences.

réglementation en matière bancaire et financière, nous devons vérifier votre identité (et celle des personnes liées à la gestion de toute entité commerciale légale), votre entreprise et votre/vos Compte(s) désigné(s) (« Vérification »). Si vous effectuez des Transactions avant la fin de la Vérification, cela se fera entièrement à vos propres risques et vous reconnaissez que ces Transactions peuvent être annulées ou contre-passées si la Vérification ne peut être conclue de manière satisfaisante pour nous.

8. Pour terminer la Vérification, nous vous demanderons de fournir certaines informations, incluant notamment:
 - a. votre numéro d'immatriculation de société, l'adresse (ainsi que la justification de celle-ci), et d'autres informations sur la société telles que des renseignements sur les administrateurs ou une attestation de constitution ou encore les statuts fondateurs;
 - b. des données personnelles sur vous et tous les administrateurs ou autres membres de votre entreprise, y compris vos dates de naissance, noms et adresses;
 - c. des documents officiels comme un permis de conduire, une carte d'identité, un passeport ou un document similaire, et/ou un certificat de domicile, comme une facture des services publics;
 - d. des documents tels que des relevés bancaires, des comptes et états financiers et d'autres informations relatives à la viabilité, au modèle d'entreprise et aux antécédents d'exploitation de votre entreprise;
 - e. nous pouvons vous demander de nous transférer ou de recevoir un petit paiement afin que nous puissions vérifier que vous avez le contrôle du Compte désigné.
9. Dans le cadre d'une ouverture de votre compte en ligne, nous vous demanderons également la fourniture d'un document d'identité complémentaire et/ou appliquerons toute mesure de vigilance renforcée imposée par la réglementation dans cette hypothèse.
10. De plus, vous devez nous indiquer quels sont les Comptes désignés sur lesquels vous souhaitez que nous versions les fonds à l'égard des Transactions traitées en vertu d'un Système de paiement. Chaque Compte désigné doit :
 - a. être situé dans le même pays que la source des fonds de Transaction ;
 - b. accepter des dépôts dans la même devise que les Transactions concernées;
 - c. et être détenu au nom de votre entreprise.
11. GoCarless se réserve la possibilité, à son entière discrétion, de ne pas contracter avec certains marchands dans l'hypothèse où ces derniers ne

satisferaient pas à certains critères.

12. Dans le cas où nous ne pouvons pas terminer la Vérification dans un délai raisonnable, nous pouvons immédiatement clôturer votre Compte GoCardless et résilier le présent Contrat sans délai. En cas de résiliation, nous pouvons, à notre entière discrétion, contre-passer, annuler toute Transaction ou conseiller vos Clients pour qu'ils contre-passent ou annulent toute Transaction.
13. Nous ne fournirons pas toujours des précisions concernant toute Vérification ayant échoué. Nous vous transmettrons alors un avis de résiliation, afin de protéger, entre autres, les aspects de nos processus de Vérification et le Service GoCardless en général.
14. Vous reconnaissez et vous nous autorisez à transmettre des informations, et à obtenir des informations supplémentaires sur vous et sur toutes les parties connexes pour lesquelles vous transmettez des informations portant sur la Vérification, vers et depuis certains tiers, y compris des agences d'identification, de référencement de crédit et de surveillance. Les informations partagées peuvent inclure des données personnelles telles que votre nom, adresse e-mail, date de naissance, adresse, antécédents de crédit et autres informations. Toute transmission d'informations se fera toujours conformément à la [Politique de confidentialité](#) de GoCardless. Nous pouvons à tout moment mettre à jour des informations vous concernant et concernant des parties connexes, pour baser notre décision de continuer à vous fournir le Service GoCardless.
15. Avant de vous fournir le Service GoCardless, nous pouvons à notre entière discrétion, exiger une garantie personnelle d'un administrateur ou de tout autre directeur d'une entreprise ou d'une autre entité, concernant les Frais, les Déductions autorisées et tous les autres fonds dus en vertu du présent Contrat. Si tel est le cas, nous entrerons en contact avec vous.

4. Utilisation de votre Compte GoCardless

Certaines actions vous sont interdites avec votre compte GoCardless.

Vous ne pouvez pas par exemple, l'utiliser pour une activité illégale ou pour exercer une des activités que nous considérons comme des « Activités restreintes ». Il s'agit d'un point très important. Ainsi, veuillez vérifier la liste dans les définitions apportées sur <https://gocardless.com/legal/restrictions/> - si vous exercez ces activités ou entreprenez des activités ou vous engagez dans toute forme d'action qui soit susceptible de nuire à la réputation de GoCardless, nous pourrions être

16. Il vous est interdit de:
 - a. vendre ou transférer votre Compte GoCardless;
 - b. permettre à des tiers autres que les Utilisateurs autorisés d'accéder aux Données d'accès au compte;
 - c. utiliser votre Compte GoCardless pour recueillir des Données personnelles ayant trait à un Client sans obtenir au préalable l'autorisation expresse du Client;

obligés de cesser de vous fournir les Services. Si vous n'êtes pas certain(e) d'exercer une Activité restreinte, merci de nous contacter à cet effet.

Dans l'hypothèse où nous découvririons que vous exercez des Activités restreintes, nous pouvons mettre fin à votre compte immédiatement (voir l'article 18 relatif à la Résiliation) et pourrions devoir renvoyer les fonds à vos clients.

Enfin, si vous transmettez votre nom d'utilisateur et mot de passe à d'autres personnes, nous supposons qu'elles sont autorisées à utiliser votre Compte GoCardless.

- d. utiliser votre Compte GoCardless d'une manière qui est illégale;
 - e. collecter, accéder ou stocker les coordonnées bancaires du Client, à moins d'y être autorisé par le Client; et
 - f. utiliser ou permettre l'utilisation de votre Compte GoCardless pour effectuer une Activité restreinte; si vous n'êtes pas sûr(e) de savoir si votre utilisation peut constituer une Activité restreinte, merci de nous contacter.
17. Vous serez responsable de tou(te)s les actes et omissions des Utilisateurs autorisés, portant sur le Service GoCardless et reconnaissez que GoCardless ne peut surveiller qui est la personne qui utilise le Compte GoCardless, et à ce titre, ne peut pas restreindre l'accès à un utilisateur.

5. Sécuriser votre Compte GoCardless

Vous devez conserver les identifiants de votre Compte GoCardless dans un endroit sécurisé et vous assurer de prendre des mesures judicieuses, comme de choisir des mots de passe complexes et les changer régulièrement.

À moins que vous ne nous avisiez d'une violation de vos identifiants, nous partons du principe que toute utilisation de votre Compte GoCardless est autorisée.

18. Vous devez prendre des mesures raisonnables pour conserver vos Données d'accès au compte dans un endroit sécurisé et empêcher l'utilisation frauduleuse de votre compte GoCardless et devez veiller à ce que les Utilisateurs autorisés des Identifiants du Compte prennent les mêmes mesures raisonnables.
19. Les mesures raisonnables visées à l'article 18 consisteront notamment à:
- a. conserver les Données d'accès au compte et tout document relatif au Compte GoCardless dans un endroit sûr;
 - b. ne pas inscrire ni regrouper les Données d'accès au compte;
 - c. mettre à jour les mots de passe du Compte GoCardless sur une base régulière et en tous les cas au moins une fois tous les 6 mois;
 - d. veiller à ce que les mots de passe du Compte GoCardless soient suffisamment sûrs, en utilisant une combinaison de mots, de chiffres, de symboles et de lettres majuscules et minuscules (à condition que ce mot de passe ne soit pas le même que le nom d'utilisateur);
 - e. prendre des mesures raisonnables pour veiller à ce que des tiers ne contrôlent pas ou ne se procurent pas les Données d'accès au Compte;
 - f. mettre fin immédiatement à l'utilisation des Données d'accès au compte d'un tiers qui n'est plus un Utilisateur autorisé; et
 - g. informer GoCardless immédiatement et sans retard excessif dès la connaissance de la perte, du vol, du détournement ou de l'utilisation non autorisée des Données d'accès au compte, auquel cas le Commerçant

devra immédiatement modifier tous les mots de passe des Données d'accès au compte.

20. Vous reconnaissez que GoCardless est en droit de supposer que toute partie utilisant les Données d'accès au compte pour accéder au Compte GoCardless, est un Utilisateur autorisé, à moins que vous n'informiez GoCardless que la sécurité des Données d'accès au compte a été violée comme l'exige le paragraphe g
21. Sauf cas visé ci-dessous (§ 22), GoCardless sera responsable de toutes les Pages de paiement et Notifications de paiement ;
22. Lorsque vous êtes en mesure de :
 - a. Concevoir et/ou héberger des Pages de paiement (plutôt que d'utiliser les Pages de paiement conçues et hébergées par GoCardless) ; ou
 - b. Concevoir et/ou envoyer vos propres Notifications de paiement, vous devez le faire conformément aux lois et réglementations applicables, y compris les règles et directives du Système de Paiement concerné, et conformément à toutes instructions ou directives fournies par GoCardless, qui peuvent notamment vous demander de reproduire certain(e)s termes et conditions sur lesdites Pages de Paiement et/ou Notifications de Paiement.
23. Vous acceptez en outre de ne pas commencer à collecter des informations en utilisant vos propres Pages de Paiement jusqu'à ce qu'elles soient approuvées par GoCardless, et de ne pas modifier lesdites Pages de Paiement avant qu'elles ne soient d'abord approuvées par GoCardless.

6. L'API

Vous pouvez utiliser notre API en respectant la [documentation fournie à cet effet](#), mais d'aucune autre manière. Nous pouvons vous demander de mettre à jour certains logiciels qui sont compatibles avec le service.

24. GoCardless vous donnera accès à l'API et à la Documentation.
25. Vous ne devez pas utiliser l'API d'une manière susceptible d'enfreindre les mesures et les restrictions contenues dans la Documentation, ou qui constitue une Activité restreinte, et nous pouvons vous demander d'installer ou de mettre à jour certains logiciels pour veiller au bon fonctionnement de l'API.

7. Nos Marques de fabrique et notre propriété intellectuelle

26. Nous pouvons mettre à votre disposition certain(e)s logos, marques de

Nous pouvons vous permettre d'utiliser certaines marques de fabrique qui nous appartiennent, auquel cas, vous devez les utiliser conformément à nos directives. Toute la propriété intellectuelle liée au service nous appartient.

fabrique et autres dispositifs similaires appartenant à GoCardless ou à ses filiales, pour autant que vous les utilisiez de manière temporaire (les ci-après « Marques GoCardless »). Si c'est le cas, vous acceptez d'utiliser uniquement les Marques GoCardless conformément aux directives énoncées à l'adresse <http://brand.gocardless.com>, lesquelles peuvent être mises à jour à tout moment. Lorsque toute nouvelle Marque GoCardless est commercialisée, vous devez vous assurer d'utiliser les dernières versions.

27. Vous pouvez seulement utiliser le Service GoCardless d'une manière compatible avec le présent Contrat. Toute la propriété intellectuelle du Service GoCardless, y compris celle qui est protégée entre autres, par un droit d'auteur, un droit de conception, des brevets, des secrets commerciaux et autres lois, est et reste la propriété de GoCardless. Si vous apportez ou suggérez des améliorations ou des modifications au Service GoCardless, vous acceptez que pour une telle suggestion, toute propriété intellectuelle soit et demeure la propriété de GoCardless et que GoCardless puisse exploiter cette propriété intellectuelle comme elle le juge opportun.

8. Traitement des paiements

Nous traitons tous les paiements transitant par notre plateforme de paiement avec la plus grande diligence que cela requiert.

Les sommes qui sont dues par vos clients transitent préalablement par notre compte bancaire avant d'être reversé sur votre compte conformément à la programmation figurant sur notre page de Programmation des paiements - celui-ci varie en fonction du pays dans lequel nous devons collecter de l'argent en exécution du présent Contrat. Il convient de noter que cette programmation peut être retardée dans certaines hypothèses (si par exemple vous avez connu un haut niveau d'oppositions au paiement), ou si vous avez été placé dans notre Programme de surveillance.

Il est important de noter qu'avant que nous vous transférions des fonds, nous déduisons d'abord les frais que vous nous devez en ce qui concerne ces paiements, ainsi que les montants remboursés ou d'autres fonds que vos clients nous ont réclamés.

28. GoCardless vous fournira le Service GoCardless sous réserve des exigences et conditions du présent Contrat.
29. Dès réception de l'Ordre de paiement d'un Client, GoCardless transmettra ce dernier à la banque du Client conformément à la réglementation en vigueur.
30. GoCardless s'engage à :
- mettre en place des Mandats de paiement et exécuter les Ordres de paiement ; et
 - transférer les paiements vers et depuis le Compte Commerçant GoCardless et les Compte(s) désigné(s),
 - dans chaque cas sans dépasser les dates énoncées dans la Programmation des paiements, dans la mesure où de telles actions se trouvent sous son contrôle.
31. Les fonds reçus par GoCardless de la banque du Client, en contrepartie d'un Ordre de paiement, seront :
- protégés sur un compte bancaire dédié conformément à la réglementation applicable ;
 - attribués à votre Compte GoCardless avant de vous être versés ; et
 - sous réserve de la première retenue par GoCardless de toutes les

Déductions autorisées et de toute autre somme que GoCardless est autorisée à déduire conformément aux conditions du présent Contrat, et sous réserve de la réalisation de toute la Vérification, GoCardless transférera sur le Compte désigné conformément à la Programmation des paiements (au plus tard), susceptible d'être modifiée par toute mesure du Programme de surveillance.

32. Nous pouvons suspendre les versements sur votre/vos Compte(s) désigné(s) ou modifier la Programmation des paiements applicable à vos versements si nous jugeons que la suspension ou la modification est nécessaire, par exemple, à la suite d'oppositions au paiement excessives et/ou des remboursements, d'autres activités présumées frauduleuses ou suspectes de toute autre manière, en rapport avec votre Compte GoCardless. Nous vous informerons de cette suspension, sauf dans l'hypothèse où nous serions légalement tenus de garder le silence ou dans l'hypothèse où nous suspecterions une utilisation à des fins illicites de votre Compte GoCardless. Vous reconnaissez que vous ne serez pas habilité à percevoir d'intérêts sur les fonds détenus par GoCardless en votre nom.

9. Annulations et remboursements

Si vous effectuez un paiement, mais que vous souhaitez ensuite l'annuler, vous devrez nous en informer sans délai en nous envoyant un e-mail à help@gocardless.com. - veuillez consulter notre [page de programmation des paiements](#) pour avoir plus de précisions.

Si votre client annule un paiement, aucun paiement ne vous sera dû, même si vous avez fourni des produits/services. Cependant, nous vous informerons de ces annulations via votre tableau de bord ou l'API.

Si votre client vous contacte pour annuler un paiement, vous devez nous en informer afin que nous puissions l'annuler selon la même [programmation des paiements](#).

Nous ne pouvons pas contester ces annulations, sauf négligence de notre part. Nous sommes en droit de vous demander le remboursement des montants que nous avons avancés pour votre compte à la suite de ces oppositions au paiement et vous vous engagez par les présentes à nous rembourser ceux-ci.

Si vous effectuez des paiements d'une manière incorrecte, vous vous engagez également à nous rembourser ces montants dans l'hypothèse où

33. Si, pour une raison quelconque, vous souhaitez annuler un Ordre de paiement ou un Mandat de paiement, vous devrez en aviser GoCardless conformément à la Programmation des paiements appropriée. Une notification peut être donnée à cet effet par e-mail à help@gocardless.com ou en utilisant les coordonnées figurant sur le Site de GoCardless.
34. Si un Client révoque son Mandat de paiement ou ses Ordres de paiement, conformément à la Programmation des paiements, GoCardless ne sera tenue au paiement d'aucunes sommes à votre égard et n'encourt aucune responsabilité directe ou indirecte découlant de cette révocation.
35. GoCardless vous informera dans les meilleurs délais de tout Ordre de paiement annulé par le Client en vous le notifiant via votre Compte GoCardless ou via l'API.
36. Si un Client révoque directement auprès de vous, toute commande ou tout contrat auquel un Ordre de paiement se rapporte, vous devrez :
- a. informer GoCardless dans les meilleurs délais (auquel cas GoCardless ne traitera pas l'Ordre de paiement si la Programmation des paiements le permet) ; ou

ceux-ci seraient réclamés par la suite.

- b. rembourser directement au Client les sommes que vous aurez reçues dans le cadre de l'Ordre de paiement; ou
 - c. demander à GoCardless de procéder à un remboursement du Client à partir de votre Compte GoCardless.
37. Si GoCardless reçoit un avis écrit de votre part indiquant qu'un Ordre de paiement d'un Client a été révoqué, nous pourrions en informer celui-ci.
38. Vous reconnaissez que GoCardless n'est pas en mesure de recouvrer ni de contester une Opposition au paiement consécutive à un Ordre de paiement qui a, d'un point de vue administratif et eu égard au Système de paiement, été soumis correctement. Par exemple, si un Client engage une Opposition au paiement qui entraîne une violation de son contrat qu'il a conclu avec vous, GoCardless ne pourra pas contester l'Opposition au paiement ni récupérer les fonds auxquels se rapporte cette dernière.
39. Vous indemniserez GoCardless pour tou(te)s pertes, coûts, réclamations, dommages et frais subis ou encourus par GoCardless à la suite de ou en relation avec un échec de votre part à obtenir tous les consentements et autorisations de Clients ou à leur fournir toutes les informations nécessaires au traitement licite des Ordres de paiement.
40. Vous indemniserez GoCardless en ce qui concerne les montants et les frais engagés à la suite d'une Opposition au paiement, d'une réclamation ou d'un remboursement (qu'il s'agisse ou non d'une fraude) initiés par un Client et que GoCardless est tenue d'effectuer en vertu des Systèmes de paiement. Afin d'éviter toute ambiguïté, GoCardless ne peut prétendre à cette indemnisation lorsque les montants ou les coûts engagés surviennent à la suite d'une négligence, d'une défaillance, d'une mauvaise gestion ou d'une erreur de sa part

10. Déductions, paiements et facturation

Nous déduirons tous les montants que vous nous devez des sommes que nous vous réglerons. Les montants que vous nous devez seront déduits des montants qui vous sont dus. Cela comprend les Frais et autres montants tels que des oppositions au paiement et des remboursements.

Si pour une raison quelconque, nous ne pouvons pas déduire ces montants des paiements que nous vous devons, nous pourrions vous facturer ces montants et vous acceptez de nous rembourser immédiatement. Ces dispositions demeureront en vigueur même après la fin du contrat qui nous lie.

41. Vous autorisez GoCardless à déduire (a) à tout moment les Déductions autorisées de toute somme que GoCardless doit vous verser selon les termes du présent Contrat, et (b) les Frais.
42. Lorsque vous choisissez une offre de Service GoCardless différente de l'offre que vous avez choisie à la date de signature du présent Contrat, vous reconnaissez que les Frais pour la nouvelle offre seront calculés au prorata à compter de la date à laquelle GoCardless met en œuvre cette modification dans l'offre de Service GoCardless de votre Compte GoCardless
43. Nous nous réservons le droit de réviser nos Frais à tout moment, sur un

préavis écrit ne pouvant être inférieur à deux mois. À moins d'une notification contraire de votre part avant la date à laquelle les modifications proposées entreront en vigueur, nous estimerons que vous avez accepté cette révision de nos Frais. Vous aurez le droit de résilier le présent Contrat immédiatement et sans frais, pendant la période durant laquelle nous vous avons transmis une telle notification jusqu'à la date à laquelle ces changements entreront en vigueur.

Merci de noter que si vous n'êtes pas une Micro-entreprise, cette clause ne s'appliquera pas à vous, ce qui signifie que nous pouvons réviser nos Frais à tout moment et que ces révisions prendront effet à la date que nous vous indiquerons pour ces révisions.

44. Si le montant des Déductions autorisées et/ou des Frais (y compris, mais sans s'y limiter, suite à la résiliation du présent Contrat) dépasse le montant des sommes que GoCardless vous doit, GoCardless pourra vous facturer la différence. Les montants indiqués dans une telle facture sont exigibles et payables immédiatement.
45. Le règlement de nos factures peut s'effectuer par tout mode de paiement à l'exception des lettres de change et des billets à ordre.
46. Toute somme non payée à l'échéance est productive, sans mise en demeure préalable, d'un intérêt au taux légal.
47. Nous nous réservons le droit, lorsque le prix convenu n'est pas payé à l'échéance, soit de demander l'exécution de la prestation, soit de résoudre avec effet immédiat le Contrat par simple lettre recommandée avec demande d'avis de réception et de conserver, à titre d'indemnité, toute somme éventuellement versée préalablement.

11. Paiements non autorisés

Cette section concerne tous les paiements mis en place depuis votre Compte GoCardless et que vous n'avez pas autorisés.

Si vous constatez l'existence de paiements non-autorisés sur votre Compte GoCardless, faites-le nous savoir immédiatement.

À partir du moment où vous procédez à cette notification, nous vous rembourserons les montants facturés portant sur des paiements non autorisés, mais n'encourons aucune responsabilité consécutive à cette opération de paiement non autorisée.

Dans l'hypothèse où vous avez perdu ou vous êtes fait voler vos identifiants, vous supporterez les pertes liées à l'utilisation de cet instrument jusqu'à la notification prévue ci-dessus dans la limite d'un plafond de 50 €. Toutefois, si vous avez agi de manière frauduleuse, aucun plafond ne sera appliqué

48. Dès lors que vous avez reçu vos identifiants de GoCardless, vous vous engagez à prendre toute mesure raisonnable pour préserver la sécurité de ces dispositifs de sécurité personnalisés.
49. Vous devrez informer GoCardless dès que cela sera raisonnablement possible (et en tout état de cause dans les 13 mois suivant l'Ordre de paiement correspondant) dès que vous aurez connaissance de tout Ordre de paiement non autorisé, en avisant GoCardless par e-mail à help@gocardless.com ou par téléphone, en utilisant les coordonnées figurant sur le Site de GoCardless.
50. Sous réserve que vous vous conformiez au paragraphe 49 et sous réserve du paragraphe 51, GoCardless remboursera le montant de tout Ordre de paiement non autorisé ainsi que tous les intérêts et frais y afférents mais n'encourt aucune responsabilité découlant de cette

quant au montant que vous nous devez par rapport à chaque paiement non autorisé.

opération non autorisée.

51. Nonobstant le paragraphe 49 et sous réserve des paragraphes 52 et 53, vous serez responsable envers GoCardless pour tou(te)s pertes, coûts et dépenses subi(e)s ou encouru(e)s par GoCardless à la suite d'un Ordre de paiement non autorisé, lorsque:
 - a. Vous avez agi de manière frauduleuse ; ou
 - b. Vous n'avez pas respecté vos obligations en vertu du présent Contrat concernant la sécurité des Données d'accès au compte.
52. Votre responsabilité en vertu du paragraphe 51 sera limitée concernant chaque Ordre de paiement non autorisé à 50,00 €, sauf si l'Ordre de paiement non autorisé provient entièrement ou principalement :
 - a. d'une fraude que vous avez commise; ou
 - b. du non-respect de vos obligations en vertu du présent Contrat en ce qui concerne la sécurité des Données d'accès au compte.

Veillez noter que si vous n'êtes pas une Micro-entreprise, ce paragraphe ne s'appliquera pas à vous, ce qui signifie que votre responsabilité en vertu du paragraphe 52 ne sera pas limitée.

53. Vous n'aurez aucune responsabilité envers GoCardless par rapport à un Ordre de paiement non autorisé, lorsque:
 - a. l'Ordre de paiement non autorisé se produit après que vous ayez avisé GoCardless que vos Données d'accès au compte avaient été perdues, volées ou détournées; ou
 - b. GoCardless a manqué de vous fournir les moyens de nous informer de la perte, du vol ou du détournement des Données d'accès au compte (sauf lorsqu'un tel défaut survient entièrement ou principalement en raison de facteurs dépassant le contrôle raisonnable de GoCardless ou de notre conformité vis-à-vis de la législation pertinente).

12. Paiements mal exécutés

Si vous constatez l'existence de paiements mal-exécutés, merci de nous le faire savoir dès que possible et en tout état de cause, dans les 13 mois suivant le paiement mal exécuté. Vous pouvez pour ce faire nous envoyer un e-mail à l'adresse help@gocardless.com ou nous joindre par téléphone en utilisant les coordonnées figurant sur le [Site GoCardless](#).

Dès lors que vous aurez procédé à cette notification, nous nous efforcerons, dans la mesure du possible, de récupérer les fonds engagés

54. Vous seul serez responsable d'associer vos Transactions et vos Ordres de paiement avec vos comptes et transactions bancaires effectives.
55. Vous devrez informer GoCardless sans délais (et en tout état de cause dans les 13 mois suivant l'Ordre de paiement correspondant) dès que vous aurez connaissance de tout Ordre de paiement mal exécuté, en avisant GoCardless par e-mail à l'adresse help@gocardless.com ou par téléphone en utilisant les coordonnées figurant sur le Site de GoCardless.

dans l'opération de paiement.

Dans l'hypothèse où le défaut d'exécution nous est imputable, nous rembourserons le paiement afin de rétablir votre Compte GoCardless dans l'état où il aurait dû se trouver si le paiement mal exécuté n'avait jamais eu lieu ou, si nous avons manqué d'effectuer un paiement, nous l'effectuerons correctement dans les plus brefs délais.

56. Si vous informez GoCardless qu'il y a eu un Ordre de paiement mal exécuté, GoCardless emploiera des efforts raisonnables pour retracer les fonds concernés et vous aviser de l'issue donnée.
57. GoCardless sera responsable envers vous à l'égard de tout Ordre de paiement mal exécuté et qui provient de l'échec de GoCardless à se conformer à ses obligations en vertu du présent Contrat. Dans cette hypothèse, GoCardless devra dès que raisonnablement possible:
 - a. rembourser le montant de l'Ordre de paiement mal exécuté et restaurer le compte de paiement débité dans l'état dans lequel il aurait dû se trouver si l'Ordre de paiement mal exécuté n'avait pas eu lieu;
 - b. ou si l'Ordre de paiement mal exécuté n'a pas été effectué du tout, retransmettre dans chaque cas l'Ordre de paiement. Dans la mesure où GoCardless peut prouver que le prestataire du service de paiement du bénéficiaire a reçu les fonds conformément à l'Ordre de paiement, le prestataire du service de paiement du bénéficiaire devra mettre ces fonds à disposition du bénéficiaire et GoCardless n'encourra alors plus aucune responsabilité à l'égard de l'Ordre de paiement mal exécuté.

13. Suspicion de fraude

Dans l'hypothèse où vous soupçonnez que l'un de vos clients ou que d'autres utilisateurs du service utilisent la Plate-forme à des fins frauduleuses ou illicites, vous devez en avertir sans délai GoCardless.

De notre côté, si nous soupçonnons une tentative ou une utilisation de la Plate-forme à des fins frauduleuses, ou de toute autre utilisation enfreignant des lois, des réglementations ou des règles applicables aux prélèvements automatiques – nous pouvons décider de ne pas traiter cette transaction et/ou de prendre certaines autres mesures, comme informer le payeur d'effectuer un remboursement.

Nous pouvons également partager des informations sur vous et/ou vos transactions avec des autorités judiciaires ou administratives, si nous suspectons une quelconque activité frauduleuse.

58. Vous devez informer GoCardless dans les meilleurs délais si vous avez connaissance d'une activité frauduleuse ou autres activités illégales de la part d'un Client (y compris mais sans s'y limiter, le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme) en envoyant un e-mail à GoCardless à l'adresse help@gocardless.com ou par téléphone en utilisant les coordonnées figurant sur le Site GoCardless.
59. Vous acceptez de fournir à GoCardless, sur demande, toutes les informations dont vous disposez concernant tout Client que GoCardless suspecte raisonnablement d'être frauduleux.
60. Si nous soupçonnons qu'une Transaction est frauduleuse, enfreint le présent Contrat, la loi ou la réglementation, le Système de paiement concerné, ou est susceptible de porter préjudice à GoCardless ou à toute autre partie, nous nous réservons le droit de ne pas traiter cette Transaction, et si cette dernière a déjà été traitée, de la contrepasser lorsque cela est encore possible, et/ou conseillerons à votre Client de réclamer le remboursement de ces fonds, ce qui entraînera une Opposition au paiement susceptible d'engager votre responsabilité.
61. De plus, vous nous autorisez par l'exécution du présent Contrat à communiquer à toute autorité judiciaire et/ou administrative (Financial Conduct Authority notamment), des informations sur vous, sur tout Commerçant connecté, sur les Transactions sous-jacentes et sur toute

autre information que nous détenons sur vous, y compris tous les éléments du Système de partenariat d'intégration et du Compte de Commerçant connecté, si nous soupçonnons que vous utilisez ou permettez l'utilisation du Service GoCardless, y compris le Système de partenariat d'intégration et tout Compte de Commerçant connecté, ou le Système de Partenariat d'intégration, de manière frauduleuse ou illicite.

14. Demandes de la part d'autorités judiciaires et/ou administratives

Nous pouvons recevoir des demandes en provenance des autorités compétentes relatives à vos informations ou provenance de fonds, et pouvons, à notre discrétion, répondre à ces exigences de partage d'informations ou de transfert de fonds si besoin est.

62. GoCardless respecte votre vie privée et votre fonction de responsable du traitement des données. Toutefois, nous nous réservons le droit de répondre à toute demande de procédure judiciaire impliquant la divulgation de Données personnelles.
63. Dans l'hypothèse d'une demande d'une autorité judiciaire et/ou administrative (ou réquisition), nous sommes légalement autorisés à prélever des fonds sur votre compte afin de répondre à cette demande ou réquisition. Nous pouvons également mettre en œuvre les procédures de gel des avoirs dans une telle situation. Dans cette hypothèse, à moins que nous estimions à notre seule et entière discrétion que cela pourrait mettre la sécurité du Service GoCardless ou de toute personne en danger, nous ferons ce qu'il est raisonnablement possible pour vous transmettre une notification relative à une telle demande d'autorités judiciaires et/ou administratives.

15. Garanties générales et maintenance du Service

Vous pouvez vous inscrire pour recevoir les notifications de maintenance planifiée et de maintenance d'urgence par le biais de l'outil de reporting mis en ligne par GoCardless à l'adresse <http://www.gocardless-status.com/> ou tout lien de remplacement le cas échéant.

64. Vous êtes averti des aléas techniques inhérents à Internet et des interruptions d'accès qui peuvent en résulter. En conséquence, GoCardless ne sera pas tenu responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements du Service qui ne lui incombent pas.
65. Occasionnellement, le Service peut être suspendu en raison d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des serveurs.
66. En cas d'opération de maintenance corrective ou évolutive, GoCardless s'engage à vous en informer sans délai.
67. GoCardless prendra toutes les mesures raisonnablement possibles pour assurer la maintenance du Service GoCardless de manière à ne pas provoquer de perturbations quant à votre utilisation du Service.

16. Responsabilité

GoCardless supporte dans le cadre de la fourniture du Service une obligation de moyens.

GoCardless s'engage à faire tout son possible afin d'assurer une disponibilité et des performances optimales du Service à l'utilisateur.

De votre côté, vous vous engagez à respecter toutes vos obligations découlant du présent Contrat en la matière et à notamment utiliser le Service conformément à l'utilisation qui en est attendue et à ne pas détourner cette utilisation pour d'autres finalités.

68. GoCardless s'engage à fournir le Service et supporte dans le cadre de la fourniture et de l'accès en résultant une obligation de moyens.
69. Vous recevrez de notre part toutes les informations et conseils nécessaires à la bonne connaissance de l'ensemble des services. GoCardless s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer des performances et une disponibilité optimale du Service. Sa responsabilité ne saurait être directement ou indirectement retenue, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit pour les dommages résultant de l'un des évènements suivants :
 - Mauvais fonctionnement des équipements, matériels et/ou logiciels qui vous est imputable ;
 - Aux interruptions motivées par votre comportement ;
 - A la force majeure (au sens du droit anglais et de l'interprétation qui en découle des juridictions anglaises).
70. En outre, nous ne sommes pas responsables et ne devons en aucun cas être responsables :
 - a. de votre non-respect (par vous, vos mandataires ou employés) des lois, réglementations et règles du Système de paiement ;
 - b. de tou(te)s actes et/ou omissions ayant trait aux points (a) et (c) ci-dessus ; et
 - c. de tout accès non autorisé, du piratage, de la falsification ou l'utilisation de votre connexion au Service GoCardless, votre Compte Commerçant ou des données qui lui sont liées, suite à vos contrôles ou procédures de sécurité spécifiques.
71. De votre côté, vous garantissez que :
 - a. vous respecterez vos obligations en vertu du présent Contrat;
 - b. vous respecterez les règles de chaque Système de paiement concerné dans la mesure où elles sont applicables, ainsi que toutes les lois et réglementations en vigueur ;
 - c. vous n'entreprenez pas d'Activité restreinte.
72. Par ailleurs, vous vous engagez à ne jamais utiliser le Service à des fins autres que celles relatives à la bonne exécution du Contrat ou à des fins illégales ou malveillantes, et à interdire contractuellement à vos collaborateurs de le faire.
73. Vous devez de la même façon vous assurer que vos employés et mandataires agissent de manière transparente et en conformité avec la loi, et que vous avez mis en place des contrôles et des procédures de

sécurité appropriés pour empêcher l'accès ou l'utilisation non autorisé(e) du Service GoCardless ou de votre Compte GoCardless.

- 74. En aucun cas GoCardless ne pourra être poursuivi ou condamné suite à une action ou inaction liée à l'utilisation du Service et qui vous est imputable directement ou indirectement.**
75. La responsabilité pleine et entière de GoCardless découlant de ou étant en relation avec la prestation, la non-prestation ou le retard dans la prestation du Service GoCardless ou tout autrement, dans le cadre du présent Contrat, est limitée en ce qui concerne chaque événement ou une série d'événements liés au montant des Frais à verser à GoCardless dans les trois (3) mois civils précédant la date à laquelle le premier desdits événements s'est produit.
76. Aucune disposition du présent Contrat n'aura pour effet d'exclure ou de limiter la responsabilité de l'une des Parties (ou des employés ou agents de cette Partie) pour :
- toute question qui ne peut être limitée ou exclue par la loi ;
 - le décès ou les dommages corporels résultant de la négligence ; ou
 - toute fraude, tromperie ou fausse déclaration frauduleuse.

17. Services de tiers

Vous pouvez utiliser des prestataires tiers pour fournir des services qui se rapportent à votre compte, mais GoCardless décline toute responsabilité pour les actions de ces tiers et vous supportez seul le risque lié à l'utilisation de leurs services.

77. Vous pouvez utiliser des services tiers qui se connectent directement à votre Compte GoCardless via l'API ou d'autres dispositifs. GoCardless ne peut être tenu pour responsable des conséquences résultant des services de tiers se connectant directement à votre compte GoCardless ou via l'API ou via d'autres dispositifs. Vous utilisez ces services à vos propres risques, et êtes responsables de toutes les Transactions initiées ou affectées d'une autre manière par ce service, sauf dans le cas d'une négligence fautive de notre part.
78. Vous acceptez que, lorsque vous utilisez le Service GoCardless par l'intermédiaire desdits services tiers qui se connectent directement à votre Compte GoCardless via l'API ou d'autres mécanismes, vous serez lié par les termes et conditions énoncé(s) dans le Contrat de Commerçant Connecté GoCardless, en plus de ceux et celles du présent Contrat.
79. En cas de conflit entre le présent Contrat et le Contrat de Commerçant Connecté GoCardless uniquement en lien avec votre utilisation du Service GoCardless par l'intermédiaire desdits services tiers, le Contrat de Commerçant Connecté GoCardless prévaudra.

18. Suspension et résiliation de votre Compte et des Services

Nous pouvons suspendre les Services que nous vous fournissons dans un certain nombre de cas, par exemple, en cas de violation du présent contrat, si vous ne vous acquittez pas des sommes que vous nous devez en exécution du présent contrat ou si vous agissez de manière frauduleuse,

Chacune des Parties peut mettre fin à ce contrat pour une raison quelconque. Pour cela, vous devez nous transmettre un préavis écrit d'un mois (par un e-mail envoyé à help@gocardless.com). De notre côté, nous avons également la possibilité de résilier le Contrat par courrier électronique avec l'adresse que vous aurez renseigné lors du formulaire en respectant un préavis d'un mois. Si l'une des parties au Contrat commet une violation grave du présent contrat, et que cette partie défaillante ne la résout pas dans les 28 jours après ladite violation, l'autre partie pourra y mettre fin immédiatement.

80. GoCardless aura le droit de suspendre ou de résilier votre compte GoCardless lorsque :
 - a. vous avez enfreint l'une de vos obligations en vertu du présent Contrat ;
 - b. vous avez manqué à vos obligations en ce qui concerne la sécurité de votre Compte GoCardless ou GoCardless a des motifs raisonnables de soupçonner une telle violation;
 - c. vous avez utilisé le Service GoCardless ou l'API pour effectuer des Activités restreintes;
 - d. vous ne payez pas toute somme payable à GoCardless à échéance, au titre du présent Contrat;
 - e. vous avez utilisé le Service GoCardless ou l'API d'une manière qui est illégale;
 - f. une utilisation non autorisée ou frauduleuse de vos Données d'accès au compte s'est produite ou GoCardless a des motifs raisonnables de soupçonner une telle utilisation frauduleuse ou non autorisée;
 - g. lorsque GoCardless effectue des contrôles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux ou des contrôles similaires à votre égard, jusqu'à ce que ces contrôles soient résolus à la satisfaction de GoCardless; ou
 - h. il est nécessaire de le faire en vertu de la loi ou de la réglementation.
81. Lorsque l'un des facteurs susmentionnés ayant trait à la suspension cesse d'exister, à moins que GoCardless n'exerce ses droits à résilier le présent contrat compte tenu de ces facteurs, GoCardless rétablira, dès que raisonnablement possible, votre accès au Service GoCardless et à l'API mais peut vous demander de modifier les Données d'accès au compte.
82. GoCardless peut modifier ou ajouter des éléments aux conditions du présent Contrat et peut modifier, supprimer ou insérer des conditions sur l'utilisation d'une fonction ou d'un élément du Service GoCardless moyennant un préavis de (7) jours. Ce préavis peut être donné sur notre site Internet ou tout autre site Internet que nous possédons ou maintenons et par lequel nous fournissons les services liés au présent Contrat. En continuant à utiliser la Plate-forme de partenariat d'intégration GoCardless et à moins que vous ne nous avisiez du

contraire avant la date de toute modification proposée, vous serez réputé avoir accepté ces modifications. Si vous vous opposez à une modification, vous pourrez résilier le présent Contrat immédiatement et sans sanction, avant la date de mise en œuvre de la modification concernée.

19. Programme de surveillance

Nous surveillons l'activité de votre Compte, y compris pour vérifier que vous ne disposez pas d'une quantité trop importante d'Oppositions au paiement.

Le « Niveau 1 » est engagé lorsque vous avez des oppositions au paiement totalisant entre 1 et 3 % du volume transactionnel total ou de la valeur sur une période de 30 jours. À ce niveau, nous vous contacterons par e-mail et vous donnerons un mois pour réduire vos oppositions au paiement à moins de 1 %, et vous devrez les maintenir à ce niveau pendant au moins 2 mois. Si vous ne le faites pas, nous pouvons mettre fin à notre contrat avec vous.

Le « Niveau 2 » est similaire, mais s'applique lorsque vos oppositions au paiement sont comprises entre 3 % et 5 %. En plus des mesures que nous prenons au Niveau 1, nous souhaiterons également vous parler au téléphone et vous recevrez l'argent qui vous est dû (moins tous les montants que vous nous devez) 30 jours plus tard que d'habitude.

Le « Niveau 3 » est notre niveau le plus grave. Il s'applique lorsque vos oppositions au paiement représentent entre 5 % et 7 %. Les implications sont similaires à celles du Niveau 2, mais si vous ne réduisez pas votre niveau d'oppositions au paiement à moins de 1 % sous un mois, nous pouvons mettre fin à votre compte immédiatement. De plus, vous recevrez l'argent qui vous est dû (moins tous les montants que vous nous devez) 60 jours plus tard que d'habitude.

Si vos oppositions au paiement dépassent 7 %, nous pouvons mettre fin à notre contrat avec vous immédiatement

Il est important de noter que si vous passez à un niveau supérieur, vous devez toujours descendre les oppositions au paiement en-dessous de 1 % sous un mois avant que vous n'entamiez le Programme de surveillance.

83. GoCardless surveille l'état de votre Compte GoCardless pour s'assurer, entre autres, que votre utilisation du Service GoCardless ne donne pas lieu à un niveau d'opposition au paiement trop élevé pour GoCardless.
84. Lorsque l'un des Pourcentages de Demandes est supérieur ou égal à 1 %, et que les deux Pourcentages de Demandes sont inférieurs à 3 %, vous serez placé au « Niveau 1 » du Programme de suivi, lequel aura les effets et exigences suivant(e)s :
 - a. vous recevrez une notification par e-mail indiquant que vous êtes placé au Niveau 1 du Programme de surveillance ;
 - b. il vous sera demandé d'atteindre le Pourcentage de Demandes acceptable au plus tard à une date survenant 1 mois à compter de la date de notification par e-mail, et vous devrez maintenir le Pourcentage de Demandes acceptable pendant encore 2 mois ; et
 - c. si vous n'atteignez pas le Pourcentage de demandes acceptable dans le délai prévu au paragraphe 83 (b), GoCardless pourra résilier le présent Contrat moyennant un préavis écrit de 2 mois à votre attention.
85. Lorsque l'un des Pourcentages de Demandes est supérieur ou égal à 3 %, et que les deux Pourcentages de Demandes sont inférieurs à 5 %, vous serez placé au « Niveau 2 » du Programme de surveillance, lequel aura les effets et exigences suivant(e)s :
 - a. toutes les mesures énumérées au Niveau 1 toutes les mesures énumérées au Niveau 1 du Programme de surveillance, auxquelles s'ajoutent :
 - b. le fait que vous serez tenu, dès que possible, de contacter l'équipe des fraudes de GoCardless par téléphone, pour discuter des Pourcentages de Demandes; et
 - c. les transferts vers votre Compte désigné au paragraphe 31 (b) seront transférés sur le Compte désigné dans les 30 jours suivant la Programmation des paiements pertinente.
86. Lorsque l'un des Pourcentages de Demandes est supérieur ou égal à

5 %, et que les deux Pourcentages de Demandes sont inférieurs à 7 %, vous serez placé au « Niveau 3 » du Programme de surveillance, lequel aura les effets et exigences suivant(e)s:

- a. toutes les mesures énumérées aux Niveaux 1 et 2 du Programme de suivi, à l'exception de celles énumérées aux clauses 84 (c) et 83 (c), auxquelles viennent s'ajouter ;
 - b. le fait que si vous n'atteignez pas le Pourcentage de demandes acceptable dans le délai prévu au paragraphe 83 (b), GoCardless pourra immédiatement résilier le présent Contrat moyennant un préavis écrit à votre attention ; et
 - c. les transferts vers votre Compte désigné au paragraphe 31 (b) seront transférés sur le Compte désigné dans les 60 jours suivant la programmation des paiements pertinente.
87. Lorsque l'un des Pourcentages de Demandes est supérieur ou égal à 7 %, GoCardless peut immédiatement résilier le présent Contrat après un préavis écrit qui vous sera transmis, et peut engager des Oppositions au paiement et/ou des remboursements à tous les Clients.
88. Lorsque vous êtes déjà à un Niveau du Programme de surveillance, si vous augmentez de Niveaux, vous ne bénéficierez d'aucune période de réinitialisation pour atteindre le Pourcentage de Demandes acceptable.
89. Il est impossible pour vous de réduire le Niveau du Programme de surveillance qui s'applique à vous, tant que le Pourcentage de Demandes acceptable n'a pas été atteint tel qu'indiqué ci-dessus.

20. Conséquences de la résiliation

La résiliation du Contrat entraîne les conséquences suivantes :

- Si nous soupçonnons une fraude, ou que nous avons des doutes légitimes à votre égard concernant une potentielle utilisation du Service à des fins criminelles ou illicites, nous pouvons retourner des montants que nous n'avons pas encore payés, à vos clients ou à vous-même.
- Nous pouvons également vous facturer tous les montants que vous nous devez, et ces montants seront immédiatement exigibles.

90. En cas de résiliation du présent Contrat pour une raison quelconque:
- a. si GoCardless ne peut pas effectuer vos paiements en raison d'inquiétudes liées à la fraude, l'insolvabilité, la lutte contre le blanchiment de capitaux ou d'autres mesures réglementaires ou légales, GoCardless peut rembourser ou encore retourner ces montants, ou recommander une Opposition au paiement des montants des Clients qui ont été collectés auprès des Clients par GoCardless;
 - b. vous ne serez pas en mesure d'engager de nouvelles Transactions et, à la seule discrétion de GoCardless, vous pouvez être dans l'incapacité d'accéder au Service GoCardless ;
 - c. toute licence ayant trait à la propriété intellectuelle qui vous est

Certaines dispositions contractuelles demeurent malgré la résiliation du Contrat.

accordée cessera et votre utilisation des Marques GoCardless devra cesser ;

91. GoCardless sera autorisée à vous facturer toutes les sommes qui lui sont dues par des Déductions autorisées ainsi que des Frais exceptionnels, et une telle facture sera exigible et payable immédiatement ;
- a. la résiliation du Contrat ne prive pas les Parties du droit de réclamer des dommages-intérêts à l'égard de toute violation du Contrat qui existait à la date ou avant la date de résiliation ou d'expiration ; et
- b. les articles qui s'appliquent expressément ou implicitement après la cessation, resteront pleinement en vigueur et applicables.

21. Loi applicable

92. Nous sommes basés en Angleterre et, par conséquent, nous avons choisi que le présent Contrat soit régi par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles.
93. Vous acceptez que tous les éventuels litiges naissant de la formation, de l'exécution ou de l'interprétation du Contrat soient portés exclusivement devant les tribunaux anglais ou du Pays de Galles.

22. Litiges et réclamations

94. Si vous avez des questions ou des réclamations au sujet du Service GoCardless, vous devez contacter GoCardless en utilisant les coordonnées figurant sur le [Site GoCardless](#), et chaque Partie s'engage à travailler avec l'autre en toute bonne foi en vue d'une résolution rapide.
95. Vous trouverez plus d'informations sur la façon dont GoCardless traite les réclamations sur le [Site GoCardless](#) et ces informations peuvent vous être fournies sur demande.
96. Si GoCardless est incapable de résoudre une réclamation à votre satisfaction, vous pouvez être en mesure de renvoyer la réclamation au Service de Médiation Financière (« *Financial Ombudsman Service* »). Le Service de Médiation Financière est un service gratuit et indépendant qui vise à régler les litiges entre certaines parties. Vous pouvez trouver plus d'informations sur le Service de Médiation Financière sur son site Internet : www.financial-ombudsman.org.uk.

23. Protection des données

Nous travaillons conformément aux règles sur la protection des données au sein l'UE. Au Royaume-Uni, ces règles sont énoncées dans la Loi sur la protection des données de 1998 - d'autres pays de l'Espace Économique Européen ont des règles équivalentes basées sur les mêmes normes européennes mais certains éléments ne sont pas toujours identiques.

Vous êtes le « Responsable de traitement » eu égard aux données de vos clients, et êtes donc responsable de veiller à ce que les données de vos clients soient protégées juridiquement et techniquement. GoCardless est un « sous-traitant » et traite les données personnelles conformément à vos instructions afin de vous fournir un service de traitement des paiements. Vous avez une obligation légale en vertu de la loi britannique, d'inclure des clauses sur la protection des données.

L'organisme britannique chargé de l'application de la protection des données, l'*Information Commissioner's Office* a publié des directives utiles détaillant les différentes responsabilités des contrôleurs et unités de traitement qui peuvent vous être utiles : [j.mp/cvpguidance](https://www.ico.org.uk/our-work/working-with-us/working-with-us-guidance). En tant que contrôleur, l'une de vos principales responsabilités est de veiller à fournir une notification appropriée sur le traitement des données à vos Clients - ce qui inclut de les informer que leurs données peuvent être transférées, traitées et stockées en dehors de l'EEE et peuvent être soumises à une divulgation conformément au droit applicable.

En tant que gestionnaire des données, nous nous engageons à mettre en place des mesures de protection contre la perte, la divulgation ou la destruction de vos données, mais aussi d'utiliser les données pour vous offrir les services que vous nous avez achetés.

Si nous envoyons vos données en dehors de l'EEE, à l'un de nos sous-traitants aux États-Unis par exemple, nous concluons toujours des contrats appropriés pour protéger vos données, conformément à la législation de l'UE.

Si vos clients nous demandent leurs données, nous les enverrons vers vous (car vous serez le contrôleur de ces données) et nous vous aiderons à rassembler toutes les informations que nous détenons et que vous avez besoin de partager.

Si vous utilisez un service tiers avec GoCardless, vous êtes responsable de veiller à ce que vos données leur soient transférées, qu'elles soient stockées et traitées d'une manière qui vous convienne (nous n'en sommes pas responsables).

97. Aux fins du présent Contrat, « Données personnelles », « Contrôleur des données », « Gestionnaire de données » et « Traitement » auront le sens donné par la Loi sur la protection des données.
98. Si l'une des Parties au présent Contrat traite en qualité de Gestionnaire de données, des Données personnelles pour le compte de l'autre Partie (l'autre partie étant le contrôleur des données desdites Données personnelles), elle devra :
 - a. mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles adéquates pour se protéger contre la perte, la divulgation ou la destruction ou l'endommagement non autorisé(e) de ces Données Personnelles ; et
 - b. traiter uniquement de telles Données Personnelles conformément aux instructions de l'autre Partie.
99. Vous déclarez et certifiez avoir remis une notification appropriée et obtenu le consentement de tout Client avant de transmettre les Données Personnelles à GoCardless, conformément à la Loi sur la protection des données. GoCardless n'est pas responsable des conséquences résultant de votre incapacité à remettre une notification ou à recevoir le consentement de ces personnes ou du fait que vous ayez transmis des informations obsolètes, incomplètes ou inexacts.
100. Vous convenez que GoCardless peut nommer des sous-gestionnaires pour traiter des Données Personnelles en votre nom, à condition que :
 - a. ladite désignation soit conforme à la Loi sur la protection des données ; et
 - b. ces Gestionnaires du traitement soient liés par des conditions qui sont sensiblement les mêmes que celles énoncées dans le présent article.
101. Si nécessaire aux fins de tout transfert de Données personnelles en dehors de l'EEE, aux USA par exemple, y compris chez des sous-gestionnaires, vous autorisez GoCardless à conclure des clauses contractuelles européennes type à l'égard d'un tel transfert.
102. Si l'un de vos Clients demande à accéder à ses Données personnelles que nous traitons en votre nom, nous orienterons cette personne vers vous dans la mesure du possible, et vous fournirons une aide raisonnable pour que vous puissiez répondre à cette demande ou plainte.
103. Vous pouvez utiliser des services tiers qui se connectent directement à votre Compte GoCardless, en leur fournissant vos Données d'accès au compte, via l'API ou par d'autres dispositifs. Lorsque vous fournissez vos Données d'accès au compte à ces tiers, vous restez responsable de toutes les activités en rapport avec votre Compte GoCardless, et

assumez l'entière responsabilité de veiller à mettre en place les accords appropriés avec ces tiers en ce qui concerne le transfert de données, y compris de Données personnelles.

24. Force Majeure/Catastrophes naturelles

104. Aux fins du présent Contrat, « Événement de Force Majeure » désigne un événement sortant du contrôle raisonnable de la (des) Partie(s) affectée(s), y compris sans pour autant s'y limiter, des grèves, blocus ou autres conflits sociaux (qu'ils impliquent ou non la main-d'œuvre de cette Partie ou toute autre Partie), la défaillance d'un service public ou d'un réseau de transport, une catastrophe naturelle, une guerre, des émeutes, des troubles civils, un incendie, une inondation, une tempête
105. Aucune Partie ne sera redevable envers l'autre Partie à la suite d'un retard ou d'un manquement à ses obligations au titre du présent Contrat, en raison d'un Événement de Force Majeure.
-

25. Cession et sous-traitants

106. GoCardless peut céder ses droits en vertu du présent Contrat ou sous-traiter ses obligations à cet égard à un tiers.
107. Vous ne pouvez céder le présent Contrat ou tout droit en vertu du présent Contrat, sans le consentement écrit préalable de GoCardless.. Si GoCardless accepte cette cession, tout cessionnaire devra tout d'abord satisfaire aux mesures du processus de « Connaissance client », de lutte contre le blanchiment d'argent de GoCardless, et à la Vérification, et devra fournir des informations et une assistance raisonnables à GoCardless.
-

26. Entrer en contact

108. Toute notification ou autre communication qui doit être donnée à une Partie en vertu ou dans le cadre du présent Contrat, sera envoyée par e-
-

mail ou par courrier postal à l'adresse de l'autre Partie. GoCardless peut également vous fournir des communications, des informations ou des notifications ayant trait au Service GoCardless et au présent Contrat, en utilisant le Site GoCardless ou par courrier postal ou électronique. Les notifications électroniques ont la même signification et effet qu'une copie papier.

109. Toute notification ou autre communication sera réputée avoir été dûment reçue le Jour ouvrable suivant la communication de la notification.

27. Divers

110. Le présent contrat est rédigé en langue française. Toutefois, une version rédigée en anglais est également à votre disposition. Les Parties conviennent que leurs échanges s'effectueront dans la mesure du possible en anglais.
111. En cas de conflit entre la version anglaise et la version française, les dispositions de la version en langue française prévaudront.
112. Toute disposition ne figurant pas expressément dans ce Contrat n'aura pas de force juridique contraignante.

28. Renonciation

113. Une renonciation à un droit en vertu du présent Contrat, n'est effective que si elle est faite par écrit et ne doit pas être considérée comme une renonciation à toute violation ou défaillance ultérieure. Aucun manquement ou retard d'une Partie à exercer un droit ou recours prévu par le présent Contrat ou par la loi, ne constitue une renonciation à ce droit ou recours ou à tout autre droit ou recours, ni n'entend interdire ou restreindre la poursuite de tout autre exercice. Aucun exercice individuel ou partiel d'un tel droit ou d'un tel recours n'empêche ni ne restreint l'exercice de tout autre droit ou recours.
114. Sauf disposition contraire, les droits découlant du présent Contrat sont cumulatifs et n'excluent pas les droits prévus par la loi.

29. Divisibilité

Si une partie du présent contrat n'est pas valide pour des raisons juridiques, plutôt que d'annuler l'ensemble du Contrat, cette partie du Contrat ne sera pas applicable.

115. Si un tribunal ou toute autre autorité compétente constate que l'une des dispositions du présent Contrat (ou une partie d'une disposition) est invalide, illégale ou non applicable, cette disposition ou partie de la disposition doit, dans les limites requises, être réputée supprimée, tandis que la validité et l'applicabilité des autres dispositions du présent Contrat n'en seront pas affectées sauf s'il s'agit d'une clause réputée essentielle au Contrat sans laquelle les Parties n'auraient pas contracté.

30. Absence de partenariat et de référence à notre relation

116. Aucune disposition du présent Contrat n'est destinée à, ou n'est réputée constituer un partenariat ou une coentreprise de quelque nature que ce soit entre l'une quelconque des parties, ni ne fait d'une Partie le mandataire d'une autre Partie à quelque fin que ce soit. Aucune Partie ne doit avoir le pouvoir d'agir à titre de mandataire, ou de lier l'autre Partie de quelque façon. Ni vous, ni GoCardless ne suggérera ou ne réclamera de sponsoring, d'adhésion ou d'affiliation entre nous, à moins qu'une telle relation soit régie par un accord séparé.
117. Vous acceptez que pendant la durée du présent Contrat, nous puissions publiquement nous référer à vous en tant que client de GoCardless.

31. Droits des tiers

Le présent Contrat est conclu entre nous, et à l'exclusion de toute autre personne. Par conséquent, seules nos deux Parties peuvent forcer son exécution directement à l'égard de l'autre.

118. Toute stipulation découlant de ce Contrat est inopposable aux tiers. Ces derniers ont toutefois la possibilité d'intenter un recours sur le fondement dudit Contrat dans l'hypothèse où l'exécution de celui-ci leur causerait un préjudice quelconque.

32. Changement de situation

Nous devons savoir avec qui nous traitons et à qui nous envoyons des paiements. Par conséquent, si votre situation change - par exemple, que la propriété de la participation de contrôle dans votre entreprise venait à changer, vous devrez nous le faire savoir. Nous reprendrons contact alors avec vous pour réeffectuer certains contrôles.

Si nous ne pouvons travailler avec vous en raison de votre changement de situation, nous pouvons mettre fin au Contrat qui nous lie.

119. Vous donnerez à GoCardless un préavis d'au moins 30 jours pour toute proposition de changement lié à l'entreprise, au type de produit ou de service, au nom commercial ou tout autre changement significatif dans les pratiques commerciales.
120. Si vous faites l'objet d'un changement de Contrôle, vous devez immédiatement informer GoCardless de ce changement de Contrôle et fournir des précisions sur la nouvelle partie sous Contrôle.
121. Suite à un changement de contrôle :
 - a. GoCardless devra effectuer des contrôles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux sur vous, en tenant compte de la nouvelle partie sous Contrôle, pour laquelle vous acceptez de fournir toutes les informations raisonnablement demandées par GoCardless ; et
 - b. si à la suite du changement de contrôle, vous n'êtes pas en mesure de répondre aux exigences de GoCardless sur la lutte contre le blanchiment de capitaux ou toutes autres mesures légales ou réglementaires, GoCardless pourra immédiatement résilier le présent Contrat.

33. Définitions

Les définitions qui suivent sont celles employées dans les conditions générales susmentionnées - vous pouvez facilement les identifier car elles sont en majuscules lorsqu'elles sont employées dans le Contrat:

Activités restreintes désigne les activités restreintes présentées sur <https://gocardless.com/legal/restrictions/> ou toute page alternative le cas échéant.

API désigne l'interface de programmation d'application permettant au Service GoCardless d'être intégré dans votre/vos site(s) Internet.

Bonnes pratiques de l'industrie désignent dans le cadre du Service GoCardless, les normes et pratiques qu'un fournisseur de services similaires raisonnablement prudent et expérimenté pourrait raisonnablement espérer adopter.

Client désigne un de vos clients.

Compte Commerçant GoCardless désigne un compte bancaire détenu et exploité par GoCardless auprès d'un établissement de crédit, sur lequel des fonds sont détenus en fiducie pour le compte de Commerçants et séparés des fonds d'exploitation de GoCardless.

Compte désigné désigne le compte bancaire sur lequel vous avez demandé à GoCardless de verser les sommes détenues par GoCardless en votre nom, par rapport au Système de paiement concerné, qui est un compte libellé dans la devise appropriée pour ce Système de paiement.

Compte GoCardless désigne un compte en ligne ouvert par GoCardless à votre intention et permettant de traiter des Ordres de paiement.

Contrat de Commerçant Connecté GoCardless désigne le Contrat de Commerçant Connecté GoCardless disponible à l'adresse <https://gocardless.com/legal/connected-merchant-agreement/>.

Contrôle désigne la propriété effective de plus de 50 % du capital souscrit d'une entreprise ou le pouvoir juridique de diriger ou d'influer sur la direction de

l'entreprise, et l'expression **changement de contrôle** doit être interprétée en conséquence.

Coûts additionnels désigne (a) tous coûts ou frais subis par GoCardless dans le cadre de tout Ordre de paiement non autorisé ou de tout Ordre de paiement mal exécuté; et (b) tous coûts ou frais refinancés par GoCardless suite à l'annulation de tout Ordre de paiement, dans tous les cas à l'exception d'une faute ou d'une défaillance de GoCardless.

Déductions autorisées désigne (a) tout remboursement à un Client traité par GoCardless à votre demande ; et (b) toutes oppositions au paiement et/ou toutes demandes d'indemnisation par un Client dans le cadre d'une garantie du Système de paiement (comme la garantie du système de prélèvement automatique britannique) ou autre.

Documentation désigne par rapport à l'API, le manuel d'utilisation et d'intégration ainsi qu'un kit de développement de logiciel de GoCardless.

Données d'accès au compte désigne les mots de passe, les adresses e-mail et autres informations que vous utilisez pour accéder à votre Compte GoCardless et/ou à l'API.

Données personnelles a le sens donné à ce terme dans le paragraphe 96.

Frais désigne les Frais définis sur le Site de GoCardless <https://gocardless.com/pricing> et portant sur l'offre de Service GoCardless que vous avez sélectionnée, ainsi que tous les frais connexes tels que définis sur ladite page et les frais de remplacement à tout moment ou tous autre frais pouvant être convenus par écrit entre vous et GoCardless. Si vous vous êtes inscrit au Service GoCardless en vertu de l'offre Standard avant le 13 février 2017 et n'avez pas changé d'offre depuis, et n'avez pas convenu d'autres frais par écrit avec GoCardless, alors les frais minimums de 0,20 £ par Transaction ne s'appliqueront pas pour vous.

Frais exceptionnels désignent les frais qui sont dus par le Marchand Commerçant à GoCardless et qui n'ont pas été payés.

Jour ouvrable désigne un jour autre que le samedi, le dimanche ou un jour où les banques sont autorisées à fermer à Londres, pour des activités bancaires courantes.

Lois de Protection des Données désigne la Loi de Protection des Données de 1998 («*Data Protection Act*») et toutes lois ou réglementations de remplacement applicables pouvant être en vigueur et applicables à tout moment

Mandat de paiement, désigne le pouvoir donné par le Client qui vous autorise à récupérer le paiement du compte bancaire du Client et par lequel vous remettez des Ordres de paiement, conformément aux règles du Système de paiement concerné.

Marques GoCardless désignent tous les logos, marques de fabrique et autres dispositifs similaires appartenant à GoCardless ou à ses filiales.

Micro-entreprise désigne une entreprise qui emploie moins de 10 personnes et a un chiffre d'affaires annuel et/ou un bilan annuel qui ne dépasse pas 2 M €.

Notifications de paiement désigne les notifications à envoyer à un Client avant ou après un Ordre de paiement ou l'établissement d'un Mandat de paiement ou toute autre mesure, comme l'exige le Système de paiement approprié.

Opposition au paiement désigne toute demande de la part d'un Client ayant pour effet, ou ayant substantiellement le même effet, l'annulation d'une Transaction de telle sorte que les fonds sont déduits du Compte Commerçant GoCardless concernant ladite Transaction, notamment par tout moyen prévu par le Système de paiement concerné, y compris les garanties associées au prélèvement.

Ordre de paiement désigne une demande que vous avez formulée via votre Compte GoCardless pour que soit effectué un paiement, tel qu'admis ou requis dans un contexte donné, de votre part à un bénéficiaire désigné, soit d'un Client à vous, dans tous les cas pour un montant spécifié et à une date précise.

Pages de paiement désignent les pages web utilisées pour la collecte d'informations du client qui sont requises afin d'exécuter un mandat ou un ordre de paiement, en fonction du contexte requis.

Page de Programmation des paiements désigne la page Internet <https://gocardless.com/legal/payment-timings> et le site alternatif s'il y a lieu.

Paiement mal exécuté désigne l'exécution ou la tentative d'exécution de tout Ordre de paiement via votre Compte GoCardless et qui n'a pas abouti ou n'a pas été correctement effectuée.

Paiement non autorisé désigne l'exécution ou la tentative d'exécution de tout ordre de paiement via votre Compte GoCardless que vous n'avez pas autorisé.

Partie désigne aussi bien GoCardless que vous, et les **Parties** désignent les deux à la fois.

Pourcentages de demande désigne aussi bien le Pourcentage de fréquence de Demandes que le Pourcentage de valeur des demandes.

Pourcentage de Demandes acceptable désigne chacun des pourcentages de fréquence de demande et des pourcentages de valeur de demande devant être inférieurs à 1 %.

Pourcentage de fréquence de Demande désigne le pourcentage obtenu en divisant (a) le nombre total d'oppositions de paiement par (b) le nombre total de Transactions, rapporté dans les deux cas à la période de 30 jours (ou, lorsque le Service GoCardless a été fourni pour une période plus brève, la période couverte) précédant la réalisation du calcul.

Pourcentages de valeur des Demandes désigne le pourcentage obtenu en divisant (a) la valeur totale des oppositions de paiement par (b) la valeur totale des Transactions, rapporté dans les deux cas à la période de 30 jours (ou, lorsque le Service GoCardless a été fourni pour une période plus brève, la période couverte) précédant la réalisation du calcul.

Programmation des paiements désigne les échéances définies au niveau de la Page de Programmation des paiements, applicables dès lors qu'aucune erreur administrative n'est présente ou ne survient en raison des informations fournies ou des actions mises en œuvre par vous ou un Client.

Programme de surveillance désigne le suivi du Compte GoCardless du Commerçant par GoCardless, ainsi que les effets et les mesures qui en résultent et qui sont énoncé(e)s dans les paragraphes 83 à 89.

Renseignements sur le compte désigne les informations pouvant être sollicitées par GoCardless à tout moment afin de vérifier votre identité (en particulier dans le cadre de vérifications nécessaires contre le blanchiment d'argent) et votre solvabilité, telles qu'elles vous sont notifiées.

Service GoCardless désigne le service fourni par GoCardless consistant à mettre à disposition un Compte GoCardless et à traiter les Ordres de paiement, en lien avec l'offre de Service GoCardless que vous avez choisie parmi les options, tel qu'indiqué à l'adresse <https://gocardless.com/pricing>, et le site alternatif s'il y a lieu.

Site GoCardless désigne le site Internet GoCardless à l'adresse <https://gocardless.com> ou tout site Internet équivalent qui vous sera notifié à tout moment.

Système de paiement désigne dans le cadre d'un Mandat de paiement, un Ordre de paiement ou une Transaction particuliers, le système de prélèvement automatique ou système similaire identifié sur la Page de Programmation du Système de paiement; l'expression Systèmes de paiement couvrant l'ensemble de ces éléments.

Transaction désigne votre réception du paiement d'un Client, en application d'un Ordre de paiement.

Utilisateurs autorisés désigne vos employés, dirigeants, conseillers et autres employés qui utilisent le Compte GoCardless pour votre compte.